

Sont nommés membres de la seconde section de la Commission d'homologation des diplômes et certificats de l'enseignement secondaire :

- M. Havelange, Marcel, professeur à l'Athénée royal à Tamines;
 M. Jacquet, Charles, professeur à l'Institut provincial d'Enseignement technique à Verviers I;
 Mme Risselin, Anne-Marie, professeur à l'Athénée royal Marguerite Bervoets à Mons;
 M. De Messemacker, Gaston, professeur à l'Institut d'Enseignement secondaire de l'Université du Travail Paul Pastur à Charleroi;
 M. Mathy, Michel, professeur à l'Athénée royal à Nivelles;
 M. Dufour, René, professeur au Lycée d'Etat à Orp-le-Grand;
 Mme Houart-Albert, Cécile, professeur à l'Institut Sainte-Ursule à Namur;
 M. Pulinckx, Albert, professeur à l'Institut d'Enseignement des Arts et Techniques artisanales à Namur;
 Mlle Goffaux, Lucie, professeur à l'Institut Notre-Dame à Bastogne;
 Mme Van De Ven-Moury, Christiane, professeur à l'Institut de la Sainte-Union à Dour;
 Mme Loriaux-Philips, Jacqueline, professeur à l'Institut Maria Stella à Bruxelles;
 Mme Verbert-Biron, Marie-Paule, professeur à l'Institut Maria Goretti à Angleur;
 Mme De Caluwe, Martine, professeur à l'Institut technique des Ursulines à Mons.
 Un membre supplémentaire sera désigné ultérieurement.

MM. Havelange, Marcel et Jacquet, Charles assumeront respectivement les fonctions de secrétaire et de secrétaire-adjoint de la seconde section.

2. Par arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 3 août 1989 produisant effet le 1er juillet 1989, Mme Dupanloup, Michelle, professeur à l'Institut Demot-Couvreur à Bruxelles, est nommée en qualité de membre de la seconde section de la Commission d'homologation des diplômes et certificats de l'enseignement secondaire.

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE

Plans de secteur. — Révision partielle

Un arrêté de l'Exécutif régional wallon du 11 mai 1989 décide qu'il y a lieu de mettre en révision partielle le plan de secteur de Charleroi en vue d'y inscrire le tracé de la ligne électrique HT 380 KV Tihange-Fleurus-Courcelles.

Un arrêté de l'Exécutif régional wallon du 11 mai 1989 décide qu'il y a lieu de mettre en révision partielle le plan de secteur de Namur en vue d'y inscrire le tracé de la ligne électrique HT 380 KV Tihange-Fleurus-Courcelles.

Un arrêté de l'Exécutif régional wallon du 11 mai 1989 décide qu'il y a lieu de mettre en révision partielle le plan de secteur de Huy-Waremme en vue d'y inscrire le tracé de la ligne électrique HT 380 KV Tihange-Fleurus-Courcelles.

ÜBERSETZUNG

MINISTERIUM DER WALLONISCHEN REGION

Sektorenpfanes. — Teiländerung

Durch Erlaß der Wallonischen Regionalexekutive vom 11. Mai 1989 wird beschlossen, daß der Sektorenpf van Charleroi zwecks Eintragung der Trasse der 380 KV-Hochspannungsleitung Tihange-Fleurus-Courcelles teilweise geändert werden muß.

Durch Erlaß der Wallonischen Regionalexekutive vom 11. Mai 1989 wird beschlossen, daß der Sektorenpf van Namür zwecks Eintragung der Trasse der 380 KV-Hochspannungsleitung Tihange-Fleurus-Courcelles teilweise geändert werden muß.

Durch Erlaß der Wallonischen Regionalexekutive vom 11. Mai 1989 wird beschlossen, daß der Sektorenpf van Huy-Waremme zwecks Eintragung der Trasse der 380 KV-Hochspannungsleitung Tihange-Fleurus-Courcelles teilweise geändert werden muß.

VERTALING

MINISTERIE VAN HET WAALSE GEWEST

Gewestplannen. — Gedeeltelijke herziening

Bij besluit van de Waalse Gewestexecutieve van 11 mei 1989 is besloten dat het gewestplan van Charleroi gedeeltelijk dient te worden herzien ten einde er het tracé van de 380 KV elektrische hoogspanningslijn Tihange-Fleurus-Courcelles op te nemen.